



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Voies navigables

Question écrite n° 4980

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, de bien vouloir l'informer des projets du Gouvernement concernant la liaison Rhin-Rhône en grand gabarit.

Texte de la réponse

Reponse. - Le financement de la réalisation de la liaison Rhin-Rhône n'ayant pas été mis en place au moment du 30 juillet 1987, date à laquelle la décision d'engager les travaux de la première section Laperrière-Tavaux avait été prise, il a été jugé opportun de s'assurer de la possibilité de dégager les fonds nécessaires avant de confirmer l'engagement de la liaison. C'est pourquoi le nouveau Gouvernement a décidé de confier à Mme Chassagne une mission en vue d'étudier tous les moyens susceptibles d'apporter une solution au problème que soulève le financement des infrastructures des voies navigables. Une meilleure prise en compte par tous les partenaires des intérêts multiples de la voie d'eau devrait permettre une approche renouvelée des problèmes de financement et un examen de toutes les possibilités de contribution de ses bénéficiaires directs ou indirects. Ce n'est qu'au terme de cette réflexion qu'une décision concernant la liaison Rhin-Rhône pourra être prise.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4980

Rubrique : Transports fluviaux

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3092